



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 MARS 2021**

OBJET :

**CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE FEUCHEROLLES
POUR MISE A DISPOSITION D'UN INFORMATICIEN**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le dix-neuf mars, se sont réunis à vingt heures trente minutes Salles des Fêtes de Chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Michel RICHARD, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM

Etaient absents : Marc SIMONNEAUX, Valérie DURAND, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 8

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec la Mairie de Feucherolles, pour une mise à disposition d'un informaticien une demi-journée par mois selon les besoins à effet du 1^{er} avril 2021.

La facturation pour la mise à disposition s'effectuera au montant horaire de la rémunération, des charges sociales et des frais de formation de son grade qui sera revalorisé en fonction de l'évolution de carrière de l'agent et de l'évolution de la valeur du point indiciaire. La facturation s'effectuera faite trimestriellement par la commune de Feucherolles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un informaticien avec la Mairie de Feucherolles

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention conclue pour 3 ans, qui prend effet le 1^{er} avril 2021.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.


Le Maire
Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.